

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 06-04-2017

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT.

Absent(s) excusé(s) : Jacques L'HUILLIER (pouvoir à Christophe MORINI)

A été nommée secrétaire de séance : Christine COTTIN

Approbation du procès-verbal du 20/03/2017

Approuvé à l'unanimité.

Date prochain conseil municipal :

Le 18-05-2017.

Rajout à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte d'aménagement du Vercors, de la forêt de Lente et de Font d'Urle.
- Implantation d'une station Météo France sur le site du Col de Rousset - Plateau de Beure

Approbation du Compte Administratif - Budget annexe Multiservices 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Multiservices, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	5.827,42 €	Dépenses	8.294,83 €
Recettes	13.806,88 €	Recettes	8.014,01 €
Excédent de clôture :	7.979,46 €	Excédent de clôture :	- 280,32 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</u>			
Fonctionnement	7.979,46 €		
Investissement	- 7.967,64 €		
<u>Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2017 :</u>			
Dépenses	0,00 €		
Recettes	0,00 €		

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, et sous la présidence de M. Francis CHEVREUX premier adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe Multiservices.

Approbation du Compte Administratif - Budget Communal 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	524.172,26 €	Dépenses	244.653,33 €
Recettes	565.829,37 €	Recettes	374.688,64 €
Excédent de clôture :	41.657,11 €	Excédent de clôture :	130.035,31 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</u>			
Fonctionnement	148.456,62 €		
Investissement	103.196,09 €		
<u>Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2017 :</u>			
Dépenses	115.411,00 €		
Recettes	40.264,00 €		

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

Approbation du Compte de Gestion 2016 - Budget principal et budget annexe Multiservices

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 pour le budget principal et le budget annexe Multiservices. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Budget principal

Résultat à affecter :	129.799,51 €
Affectation en réserve en investissement :	23.000,00 €
Report en fonctionnement :	109.799,51 €

Budget annexe Multiservices

Résultat à affecter :	7.979,46 €
Affectation en réserve en investissement :	7.979,46 €
Report en fonctionnement :	0,00 €

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif principal 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif principal 2017, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes :	674.875,00 €
Section investissement en dépenses et en recettes :	322.888,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2017.

Christophe MORINI souhaite faire remarquer que le montant des dotations de l'Etat nous est parvenu la veille du vote du budget et que celui-ci a dû être bouclé avant de les recevoir, soit avec une incertitude d'environ 67.000 € sur les recettes, ce qui n'est pas tolérable.

Il regrette que les services de l'Etat ne trouvent pas le moyen d'en informer les collectivités avant, tout en imposant une date limite du budget.

Vote du Budget Primitif - Budget annexe Multiservices 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif du budget annexe Multiservices 2017, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes :	14.122,00 €
Section investissement en dépenses et en recettes :	16.628,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Multiservices 2017.

Taux des contributions directes 2017

Avant de décider du taux d'augmentation ou pas des contributions directes, Christophe MORINI informe que suite au regroupement des communautés de communes les taxes commerciales (CFE-IFER ...) sont de fait transférées à l'interco.

La CCRV a voté une augmentation de 2% des taux le 05/04/2017 en ne connaissant pas précisément la répercussion du taux voté sur les ménages. Il souligne que les 2 intercos avant qu'elles soient regroupées avaient des taux très différents selon les taxes et qu'il faudra entre 6 et 10 ans à la CCRV pour lisser ces taux.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner des propositions modérées pour déterminer les taux des contributions directes pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 0 abstention, approuve les taux suivants pour l'année 2017, soit une augmentation de 1% :

Taxe d'habitation :	8,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	9,93 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	58,37 %

Admission en non-valeur – Frais secours

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

➤ Année 2014

- n° 6 bordereaux n° 1 pour un montant de 65,00 €
- n° 59 bordereaux n° 6 pour un montant de 175,00 €
- n° 62 bordereaux n° 6 pour un montant de 65,00 €
- n° 63 bordereaux n° 6 pour un montant de 175,00 €

➤ Année 2015

- n° 62 bordereaux n° 5 pour un montant de 65,00 €
- n° 87 bordereaux n° 7 pour un montant de 65,00 €

Syndicat Mixte d'aménagement du Vercors, de la forêt de Lente et de Font d'Urle - Désignation d'un représentant

Sur demande du Syndicat Mixte d'aménagement du Vercors, de la forêt de Lente et de Font d'Urle le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Marcel ALGOUD comme représentant de la commune pour siéger à l'Assemblée Générale.

Implantation d'une station Météo France sue le site du Col de Rousset - Plateau de Beure

Dans le cadre de sa mission de protection des personnes et des biens, la Direction de la Prévention des Risques (DGPR), dépendant du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a désigné Météo France pour implanter un point de mesure météorologique sur le domaine skiable du Col de Rousset au plateau de Beure.

M. le maire fait lecture de la convention proposée par Météo France établissant les modalités d'implantation sur site.

Cette convention sera conclue entre Météo France, la commune de St Agnan en Vrs et le STEM (Service Tourisme Eco-montagnarde de la Drôme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la convention proposée pour le site d'implantation (environ 25 m²) situé sur la parcelle communale 479 située au plateau de Beure pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement. Cette mise à disposition est gratuite.
- ⇒ Autorise Météo France à réaliser tous les aménagements nécessaires à l'installation d'une station d'observation sous réserve d'enfouissement du raccordement nécessaire à l'alimentation électrique et de sécurisation du site.
- ⇒ Demande l'accès au site extranet de façon à pouvoir visualiser les mesures de la station automatique.
- ⇒ Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette installation.

Questions diverses

*PLU : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Agnan-En-Vercors. Cette modification a pour objet l'adaptation sur plusieurs points du règlement du PLU et la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées afin de permettre quelques constructions en zone agricole et en zone naturelle. L'enquête publique est ouverte pour une durée de 33 jours à compter du 20 avril à 9 h et jusqu'au 22 mai à 16h.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie les Mercredi 10 Mai de 10h à 12h et Lundi 22 Mai de 15h à 16h afin de recueillir ses observations.

Le dossier complet se trouve sur le site internet de la commune.

L'ensemble des avis sont positifs. La commune reste en attente de l'avis de la DDT qui a transmis le dossier à la Préfecture.

* POD Col du Rousset : Christophe MORINI laisse la parole à M. Daniel ROCHE venu assister au conseil municipal qui demande ce qu'il en est de l'implantation des POD à la plaine des Jonquilles. Il rappelle que toute action de chasse serait interdite dans un périmètre de 300 mètres des constructions ou implantations d'habitats divers et que cela pose un problème de sécurité. De plus cette zone se trouve dans le soumis ONF est nécessite un cadre réglementaire.

Christophe MORINI informe que cette zone fait partie des demandes de modifications faites pour le PLU. S'il y a opposition des services de l'Etat quant à la modification du zonage ils seront enlevés. Dans le cas contraire ils resteront en place sous conditions de relations avec les usagers (ACCA, promeneur, Département, exploitants forestiers ...).

Dans la modification du PLU il a été demandé de passer la zone en zonage qui permettrait de faire une aire naturelle de camping. D'autres pistes peuvent être étudiées comme une simple convention entre usagers ou la mise en non soumis de cette parcelle.

* Départementale 616 : Cette route départementale secondaire va être rénovée du Pont des Meunières aux Chaberts courant Mai avec une nouvelle technique expérimentale par la mise en place d'une sous couche nécessitant 3 semaines sans revêtement.

Daniel ROCHE informe également que le Département souhaite déclasser les routes secondaires entraînant un stricte service minimum y compris en période hivernale.

* Mise au point fonctionnement conseil municipal : Le Maire rappelle que de nouvelles élections municipales doivent avoir lieu dans les trois mois si l'assemblée perd 1/3 de ses membres soit 4 élus pour notre commune.

Pour répondre à des interrogations il informe également que si un conseiller municipal a été élu en remplissant les conditions nécessaires, même si elles changent il est en droit de rester élu jusqu'en fin de mandat. Pour ces raisons il n'y a pas motif d'envisager des élections partielles à Saint Agnan.

* Véhicule de service : Le Jumpy actuel nécessite d'être changé. Après avoir demandé de nombreux devis en occasion et neuf, une offre très convenable a été faite à la collectivité pour un Renault Trafic neuf qui a été commandé.

*Navette de l'école : Christine COTTIN s'étonne car il semblerait que la navette scolaire dépose les enfants devant l'école en les laissant seuls. Yves BAUDRIER précise que cela semble peu probable car en général les enfants sortent de la navette à l'heure d'ouverture soit 8h50. Il se peut que le lundi la navette ait déjà déposé les enfants quelques minutes avant l'ouverture car la rotation ce jour-là comprend aussi le collège. Il est à préciser que très peu d'enfants sont concernés par le transport scolaire le matin, que les enseignants ne sont responsables des enfants le matin qu'à partir de 8h50 et qu'en cas de mauvais temps le hall d'entrée est toujours ouvert. Yves BAUDRIER confirme qu'il n'a jamais vu une attente des élèves devant l'école sortant de la navette et précise que ce genre de problème peut être traité en conseil d'école.

*CCAS : Christine COTTIN, membre du CCAS, souhaite qu'une publicité soit faite pour la mise en location de la parcelle du CCAS libérée vers le hameau de Rousset.

*Local commercial ex Petite Cave : Une personne est intéressée par la location de ce local pour monter une activité de poterie. Cette personne souhaiterait pouvoir bénéficier d'une période de location transitoire et précaire de 6 mois avec un loyer modéré (loyer actuel de 163 €). Accord de principe de la municipalité.

*Lieu de vie associatif : Christophe MORINI a rencontré Bruno ALLES qui par le biais de l'association « Le plateau partagé » souhaite créer du lien social avec la mise en place d'un café associatif « La Fourmilière ». L'association recherche à ce titre un local mis à disposition.

Séance terminée à 22 h 45.